

Le droit à la culture numérique de toutes les générations et catégories sociales

L'Association Tunisienne pour le développement de la Technologie numérique et des Ressources humaines (ATTR) a été créée en août 2005 afin de contribuer à l'enrichissement du tissu associatif, à la consolidation du processus de construction d'une société du savoir, au renforcement des compétences nationales tunisiennes.

Aussi est-elle habilitée, de par son potentiel et son positionnement, à la réduction de la fracture numérique entre les générations et les catégories sociales au sein de la société, en visant en particulier les personnes ayant des besoins spécifiques, et surtout celles porteuses d'handicaps.

L'Association Tunisienne pour le développement de la technologie numérique et des Ressources humaines entend réaliser les objectifs suivants :

- contribuer à la diffusion de la culture numérique et impulser la formation en vue de la maîtrise des nouvelles technologies et leur utilisation pour une génération dotée de savoir faire et d'aptitudes permettant l'intégration dans l'économie de l'intelligence.
- Contribuer à la constitution d'un réseau de spécialistes et adeptes des technologies numériques aux plans national et international afin de conforter les efforts visant l'ancrage de la société de l'information.
- Contribuer à la consolidation de l'industrie du contenu
- Contribuer au renforcement de la coopération entre associations, établissements et centres de recherches universitaires locaux et mondiaux en matière de technologies de communication.
- Centrer l'intérêt sur la concrétisation du droit de l'homme à l'utilisation équitable, équilibrée et globale des technologies de communication accessibles à toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âge, vu que les droits de l'homme touchent universellement tous les aspects de la vie de l'individu.

Dans ce cadre, l'ATTR a participé, depuis sa création, à plusieurs manifestations locales, nationales et internationales, où se sont impliqués des experts et des associations étrangères.

Parmi les réalisations de l'Association, il faut noter :

- ***L'initiative de Tunis « L'éducation numérique, pour un partage plus équitable des opportunités et une fracture moins aiguë »***

Ont adhéré à cette Initiative plus de 20 associations internationales au cours de la deuxième Phase du Sommet Mondial de la Société de l'Information en novembre 2005.

- ***Appel de Carthage 2007 « Pour une inclusion numérique, économique et sociale et pour une meilleure équité et une fracture numérique moins aiguë ».***

C'est un appel lancé par le Premier Congrès International sur les Technologies de la Communication et de l'Information et l'accessibilité, organisé par l'ATTR en collaboration avec l'Unité de recherche UTIC et qui s'est tenu à Tunis en avril 2007.

Cet appel a été cautionné par les représentants de la société civile de plus de trente pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique et du Monde Arabe.

L'Association a réussi à réaliser ces acquis et à organiser plusieurs manifestations en s'appuyant sur les performances de la Tunisie en matière d'infrastructure informationnelle, de législation favorable aux NTIC, et à la prise de conscience des pays de la révolution numérique et de la nécessaire diffusion de cette culture en vue de limiter la fracture numérique qui constitue, en dernière analyse, le fossé séparant le Nord du Sud en termes de développement.

Les associations sont appelées à contribuer à la réduction de cette fracture et de favoriser le maximum d'opportunités à l'homme, où qu'il soit, pour jouir de son droit à la vie, et au progrès scientifique et technologique sans marginalisation ni exclusion aucune. Il s'agit là de l'un des droits de l'homme les plus sublimes.

L'initiative que la Tunisie a réussi à concevoir et à imposer comme alternative consensuelle mondiale, (le Sommet Mondial de la Société de l'Information), est, sans doute, une démarche culturelle de haut niveau permettant d'endiguer la fracture numérique.

En vue de concrétiser ce choix, notre pays a adopté une politique nationale cohérente, quant à ses composantes et objectifs, diffusant la culture numérique et fructifiant l'intelligence. C'est là une vision rationnelle considérant l'identité comme l'un des fondements de la modernité et du progrès sociétal.

Un plan d'action a été élaboré afin de promouvoir le secteur des NTIC, d'en conforter la compétitivité, d'en renforcer la contribution au processus de développement du pays et de l'édification de la société de l'information et d'assurer l'adhésion active et solide de notre pays à l'espace globalisé de l'information.

Cette stratégie consiste en particulier à établir un plan pour l'intensification des activités ayant trait à l'économie immatérielle et aux services à distance, ainsi qu'à la mise en place progressive de l'administration électronique afin d'en améliorer les prestations.

Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en place d'un réseau structuré de communications assurant des services numériques couvrant l'ensemble des régions du pays, en adoptant différentes technologies fixes, mobiles, terrestres et satellitaires.

Ce volet technique a constitué la base de construction d'un réseau de pointe d'émission de données assurant le lien entre les établissements économiques, universitaires, éducatifs et de recherche scientifique.

En vue de développer le potentiel compétitif, d'encourager l'investissement et de soutenir les efforts d'insertion professionnelle et de conforter le rayonnement de la Tunisie et sa présence active sur la scène internationale, un plan d'action a été adopté au service de l'économie immatérielle et de la société du savoir. Ce plan comprend entre autres les éléments suivants :

- poursuivre l'effort de consolidation de l'infrastructure communicationnelle,
- inciter les entreprises économiques à s'intégrer au système du e-commerce,
- favoriser l'ordinateur familial à raison de 1200 (1000\$US) dinars pour le portable et 700 (590\$US) dinars pour l'ordinateur familial,
- mettre en place le service de l'Internet familial,
- adopter des grilles tarifaires préférentielles concernant les services de communications de tous types,
- établir le cadre législatif approprié, et légaliser la signature et le document électroniques ; promulguer une loi complète pour les échanges et le commerce électroniques et créer une agence nationale de validation électronique veillant à émettre des attestations électroniques et à généraliser l'utilisation des signatures électroniques.

La loi d'orientation de l'économie numérique a été promulguée dans le cadre des efforts visant à développer les échanges commerciaux électroniques et à encourager la production du contenu en réseau.

Le tissu associatif tunisien a atteint un degré élevé de maturité et d'engagement l'habilitant à assumer un rôle axial dans la sensibilisation nationale à l'importance des paris actuels, la mobilisation de toutes les énergies pour relever ces défis majeurs, et la contribution à la préservation de l'identité tunisienne, constamment tolérante et ouverte sur l'Autre, et à l'élargissement du rayonnement de la Tunisie dans son environnement régional et international, et à l'approfondissement de son aptitude à être en phase avec les mutations accélérées et parfois contradictoires de notre époque.

A toutes ces performances s'est ajoutée la création de la plateforme de l'administration électronique et l'amélioration des services administratifs rendus au public par la mise en place d'applications informatiques modernes dédiées à des services électroniques et à distance. Ces applications informatiques ont été utilisées dans les domaines de l'état civil, de la fiscalité, de l'inscription à distance, du paiement des factures (d'eau, d'électricité, de téléphone etc...).

Le réseau des technopôles s'inscrit précisément dans cette vision moderniste. Il contribue à faire de la Tunisie un pôle de rayonnement régional en matière d'industries de l'intelligence et d'investissement dans les secteurs prometteurs et à haute valeur ajoutée, à l'instar des centres d'appels et des centres régionaux de télétravail.

L'intégration active à la société de l'information est un véritable processus initiatique permettant à la Tunisie d'acquérir davantage de progrès et d'invulnérabilité.

Les catégories à besoins spécifiques, et notamment celles porteuses de handicaps, ont bénéficié d'une sollicitude particulière leur permettant d'avoir les mêmes chances d'accès au savoir et de « naviguer » librement dans la société de l'information.

L'approche tunisienne a été confortée par un ensemble de mesures avant-gardistes destinées à :

- intégrer la Tunisie dans la carte mondiale de l'économie de l'intelligence, et attirer le maximum d'Investissements Directs Etrangers (IDE)
- moderniser l'infrastructure des communications et la plateforme technologique et informatique, en vue d'élever le taux de couverture

téléphonique, l'élimination progressive des frais d'abonnements aux réseaux téléphoniques, la consolidation de l'infrastructure informatique et des services électroniques et le renforcement des espaces d'excellence dans les différentes régions par la création des technopôles.

- Construire un réseau électronique plus puissant avec l'étranger, généraliser le haut débit au profit des usagers, qu'ils soient des personnes physiques et des institutions, et généraliser le cadre des bénéficiaires de l'Internet.
- Œuvrer à mieux diffuser la culture numérique auprès des différentes catégories sociales et surtout des jeunes.
- Poursuivre les efforts visant à moderniser le secteur public par la réforme de l'administration et de ses législations, et étendre le champ d'application des services administratifs à distance au profit des citoyens et des entreprises afin de gagner en transparence et en bonne gouvernance.
- porter un meilleur intérêt à la culture numérique perçue comme l'une des clefs de la société du savoir, de manière à favoriser de nouvelles formes de production culturelle et de hisser notre patrimoine intellectuel et artistique à des niveaux supérieurs,
- généraliser l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement et la formation et favoriser, en somme, le développement des compétences,
- enraciner le concept de solidarité numérique dans la société, de manière à permettre l'accès à la connaissance des familles et de toutes les catégories sociales, aussi bien en milieu urbain que rural, dans les régions montagneuses et au Sahara ; ce qui illustre le respect des droits de l'homme et, en particulier, le droit inaliénable au savoir.

Toutes ces réalisations de l'Association Tunisienne pour le développement de la Technologie numérique et des Ressources humaines dans le cadre de l'approche tunisienne en matière de diffusion de la culture numérique, montrent tout l'engagement de cette association pour la concrétisation du droit à la culture numérique au profit de toutes les catégories sociales et surtout celles ayant des besoins spécifiques.

Même si ce droit fait en fait partie de la nouvelle génération des droits de l'homme, l'œuvre de l'Association Tunisienne pour le développement de la Technologie numérique et des Ressources humaines est un maillon dans le processus de construction de l'homme « numérique » moderne, dont nous voulons faire une personnalité créatrice, ayant le sens de l'éthique, et projeté

sur un futur plus juste, plus équitable, plus tolérant aussi bien au plan national qu'international.

Ce sont là des alternatives que la société civile tunisienne peut apporter aux défis de la révolution numérique et au renforcement des droits de l'homme.



**Le Président de l'Association Tunisienne
pour le développement de la Technologie
numérique et des Ressources humaine**

Slaheddine GHERISSI
E-mail : slah_gherissi@yahoo.fr